

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	16	16 + 5 pouvoirs

Date de convocation 12 Décembre 2018
---

Date d'affichage du compte rendu 12 Décembre 2018
--

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf Décembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **ANTUNES Sandrine, BESSON Thierry, BIAUX Alain, BISSON Dominique, CALLIOT Daniel, DETERM Dominique, FENAT Denis, HAMEREL Catherine, LE LAY Chantal, LEMERE Sylvie, MARTIN Sophie, MILLOT Bernadette, ROULIN Jean, SOISSON Didier, STEVENOT Dominique, THILLY Monique.**

Absents : **DAHMANI Amelle, DORTA-BERMEJO Marie-Thérèse, GALLOIS Philippe, GIROD Noémie, KESTLER Gérard, PERNET Colette.**

Représentés : **HAUELLE Jean-Pierre par ROULIN Jean, MARCELLI Chantal par BIAUX Alain, MOURUGANE Siva par DETERM Dominique, PEROT Jean-Claude par LE LAY Chantal, SMITH William par FENAT Denis.**

**Monsieur BISSON Dominique** a été nommé secrétaire.

Objet : **ATTRIBUTION DES MARCHES 2018**

N° de délibération : **2018\_12\_19\_01**

Rapporteur : **M. BIAUX**

Les marchés publics ci-dessous listés, dont les crédits ont été inscrits au budget général 2018, ont fait l'objet d'une consultation en procédure adaptée, suivi d'une notification d'attribution.

Les marchés suivants ont été attribués à :

### **1) Prestation de maîtrise d'œuvre pour les travaux du terrain synthétique**

Marché de travaux.  
2 candidats ont soumissionnés.

Le marché a été attribué à la société Osmose pour un montant de 21 925 € HT pour des honoraires au taux de 2.74 %

### **2) Marché de restauration scolaire-périscolaire et petite enfance**

Marché de prestations comprenant 2 lots :

- Lot 1 scolaire-périscolaire
- Lot 2 petite enfance

1 candidat a soumissionné pour chaque lot.

Le marché a été attribué à :

- Lot 1 : Elior Restauration au prix ht du repas de :
  - o pain inclus : 2.63 €
- Lot 2 : API Restauration, au prix ht du repas de :
  - o 4-6 mois : 1.87 €
  - o + 6 mois : 3.16 € (prix moyen)

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code des Marchés Publics et la nouvelle réglementation en matière de marchés publics (ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, décret n°2016-360 du 25 mars 2016) ;

**VU** la délibération 2014-03-29-02 donnant délégation au maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

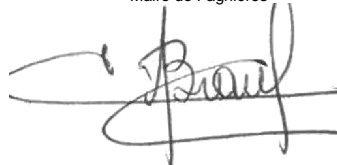
**VU** l'avis favorable de la commission des finances du 11 décembre 2018 ;

**OUI l'exposé qui précède,**

Le Conseil Municipal a pris connaissance des attributions de ces marchés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

**ALAIN BIAUX**

Ce document a été signé électroniquement..  
sous sa forme originale le 21/12/2018 à 20:07:52  
Référence : 21ccd2318edb5f91a4c5844244e84c34909ed25f